

Le ministère de l'Instruction publique : droiture et égarement

al-Siyasa, 17 juillet 1923

On a prétendu que la santé du corps dépend de la santé de la tête qui le gouverne : si la tête se corrompt, le corps se corrompt ; si la tête se trouble, les affaires du corps se troublent aussi. On l'a prétendu, on l'a dit, on l'a répété si souvent que c'est devenu une maxime commune, un propos rebattu. On a de même prétendu que la santé des écoles dépend de la santé du ministère de l'Instruction publique qui les dirige et les supervise : si le ministère de l'Instruction publique se corrompt, la corruption des écoles ne surprend plus personne ; si le ministère de l'Instruction publique se trouble, il n'y a plus lieu de s'étonner que l'enseignement se trouble à son tour. On l'a également prétendu, on l'a dit, on l'a répété, jusqu'à en faire une maxime commune, un propos rebattu — et il nous faudrait donc l'accepter sans discussion ni contestation.

La santé des écoles et de l'enseignement dépend donc de la santé du ministère de l'Instruction publique. Mais qu'est-ce que la santé du ministère de l'Instruction publique ? Quel sens ce terme désigne-t-il au juste ? En vérité, il en désigne beaucoup, et ces choses mêmes ont, par malheur, échappé au ministère de l'Instruction publique ; car ce ministère a un besoin urgent de réforme, et de plusieurs types de réforme, sans lesquelles nous ne pouvons espérer voir les écoles s'améliorer, ni l'enseignement.

Il semble que nous voulions cela, et il semble que le ministère de l'Instruction publique sente que nous le voulons ; mais il ne sent pas le lien entre la santé du ministère lui-même et celle des écoles — et voilà le premier type de corruption que l'on observe dans ce malheureux ministère.

Seul est capable de réforme celui qui la comprend et en ressent le besoin ; et si le ministère de l'Instruction publique ne comprend ni cette réforme ni le besoin qu'on en a, il en est tout simplement incapable, et n'y parviendra jamais, quel que soit l'effort qu'il déploie, quelle que soit la peine qu'il s'impose. Nous voulons à présent démontrer, par la conduite même du ministère de l'Instruction publique ces derniers jours, qu'il ne comprend pas la réforme, qu'il ne mesure pas notre besoin d'elle, et qu'il

ne suit pas la voie qui pourrait véritablement nous y conduire.

Nous voulons le démontrer par la conduite même du ministère de l'Instruction publique, ces derniers jours. J'ai lu, il y a quelques jours, dans les journaux, des nominations et des mutations — comme on les appelle — survenues au ministère de l'Instruction publique, et celles-ci ne sont pas survenues sans raison : quelque opinion, quelque théorie, a guidé les responsables du ministère lorsqu'ils ont voulu nommer et lorsqu'ils ont voulu muter, et le ministre de l'Instruction publique seul porte la responsabilité de cette opinion, de cette théorie. Bien que le ministre de l'Instruction publique, comme tout autre ministre, s'en remette, en de telles matières, à ses conseillers et à ses collaborateurs techniques au sein du ministère — il en porte la responsabilité officielle, mais les véritables responsables sont ces conseillers et ces collaborateurs eux-mêmes. Quelle est donc cette opinion ? Quelle est cette théorie ? Quels sont les principes qu'ont suivis les responsables de l'enseignement dans les mutations et les nominations qu'ils ont opérées ? Je puis affirmer que l'intérêt de l'enseignement, le bien des professeurs et des élèves, et le bien de l'Égypte tout entière, n'ont nullement servi de base à ces mutations ou à ces nominations — cet intérêt a été, au contraire, ouvertement écarté.

Oui ! Ni l'intérêt de l'enseignement, ni celui des enseignants, ni celui des élèves, n'ont été pris en considération dans les mutations et nominations survenues au ministère de l'Instruction publique. Si cet intérêt avait été tant soit peu pris en compte, les postes auraient été confiés aux plus compétents, à ceux capables de les occuper, de les diriger, et d'y bien servir le savoir et l'enseignement.

Mais lorsque nous lisons les noms des nommés et des mutés, que nous lisons leurs nouveaux postes, et que nous comparons les uns aux autres, nous ne trouvons aucun lien — ni lien court ni long, ni lien faible ni fort, aucune compétence technique en jeu. Nous ne trouvons qu'une seule chose : la volonté des responsables du ministère de l'Instruction publique.

Nous voulons que les mutés et les nommés sentent bien que nous ne mettons nullement en cause leur compétence personnelle, ni ne cherchons à la diminuer ; nous la défendons, au contraire, et tenons jalousement à ce qu'elle ne se perde pas sur ce pour quoi elle n'était pas faite. Ces hommes, mutés et nommés, comptent parmi les meilleurs Égyptiens capables de servir l'Égypte ; mais une idée cachée et néfaste a

placé chacun d'eux là où il ne peut ni avancer ni reculer. Nous allons vous expliquer le secret de cette idée cachée et néfaste.

Son Honneur Ali Hafiz Bey a été nommé inspecteur de l'enseignement primaire, alors qu'il n'a ni peu ni prou d'expérience en matière d'enseignement primaire, ayant occupé toute sa carrière publique à des tâches tout autres. Son Honneur Awad Ibrahim Bey a été nommé inspecteur adjoint de l'enseignement primaire, sans être mieux pourvu que son collègue en expérience de l'enseignement primaire ou de sa supervision. Mr. Robb a été nommé inspecteur de l'enseignement élémentaire, et Mr. Robb ne s'est occupé en rien de l'enseignement élémentaire depuis son arrivée en Égypte. Mr. Simpson a été nommé inspecteur de l'enseignement secondaire, et Mr. Simpson n'a rien eu à voir avec l'enseignement secondaire depuis qu'il est venu dans la vallée du Nil — il a inspecté l'enseignement au Soudan, et dirigé l'École normale supérieure en Égypte.

Je ne doute nullement que tous ces messieurs soient assez compétents pour réussir, si Dieu le veut, à apprendre les métiers que le ministère de l'Instruction publique leur a confiés ; mais ils n'apprendront ces métiers, si Dieu le veut, qu'après un temps plus ou moins long, après des tâtonnements, des hésitations, un désordre administratif qui engendrera à son tour un désordre dans les affaires des écoles et de l'enseignement — après que les écoles, l'enseignement, et l'Égypte tout entière, auront perdu, à cette période d'apprentissage, un temps qui n'aurait jamais dû être perdu.

Je me demande alors : que veut au juste le ministère de l'Instruction publique, lorsqu'il confie l'un de ses postes à telle ou telle personne ? Veut-il que le poste profite de la personne qui l'occupe, ou veut-il que la personne profite du poste qu'on lui confie ? Si c'est la première hypothèse, il est du devoir du ministère de l'Instruction publique de pourvoir ses postes des hommes capables de les diriger ; si c'est la seconde, c'est là un mal absolu, car c'est perdre du temps et se jouer de l'intérêt public. Il n'appartient pas au ministère de l'Instruction publique d'apprendre à ses hommes comment diriger l'enseignement primaire, secondaire ou élémentaire ; son administration n'est pas, avant tout, une école pour hauts fonctionnaires. Ce qui est requis du ministère de l'Instruction publique, c'est qu'il place, à chaque poste, la personne la plus capable d'en assumer les charges et d'en gérer les affaires.

Or de tels hommes existent ; le ministère de l'Instruction publique s'en est détourné pour une raison que nous ignorons, ou que nous connaissons mais que nous ne mentionnerons pas — peu nous importe, du reste, de la mentionner.

Il existe, au ministère de l'Instruction publique, des hommes qui connaissent bien l'enseignement primaire, qui l'ont dirigé et bien servi dans sa supervision durant de longues années ; il existe, au ministère de l'Instruction publique, des hommes qui connaissent bien l'enseignement élémentaire et secondaire, et qui les ont étudiés et éprouvés avec succès. Mais le ministère de l'Instruction publique s'est détourné de ces hommes au profit d'autres, plaçant ses diverses compétences précisément là où elles ne peuvent ni aider ni servir, sauf après un temps plus ou moins long.

Le ministère de l'Instruction publique n'a pas agi ainsi sans raison : chaque ministère du gouvernement égyptien a son secret. Et le secret du ministère de l'Instruction publique est clair et manifeste, caché à personne — mais il ne sert ni l'enseignement ni l'intérêt général. Le ministère de l'Instruction publique est l'un des ministères les plus attachés au principe de la centralisation, à la concentration de toute autorité entre une seule main ; l'un des plus soucieux que ses différents services demeurent distincts et multiples, tout en restant, malgré cette diversité, harmonisés et unifiés sous une tête unique, dirigés par une main unique. Car si l'on plaçait, à la tête de l'enseignement primaire, quelqu'un qui comprît l'enseignement primaire, à la tête de l'enseignement élémentaire quelqu'un capable de bien le diriger, et à la tête de l'enseignement secondaire quelqu'un maîtrisant sa supervision, la centralisation elle-même, et l'autorité de l'homme seul, se trouveraient gravement menacées.

Ces hommes compétents auraient bien failli conquérir, sur leurs propres domaines, une indépendance totale ou presque — et ce serait là un grand mal. Car le ministère de l'Instruction publique veut la centralisation, et sa voie vers la centralisation consiste à confier ses postes principaux à ceux qui n'y connaissent rien ; une fois installés dans ces postes, la perplexité les saisit dans leurs propres affaires, et ils se voient contraints, à chaque instant, de se retourner vers l'autorité centrale pour le petit comme pour le grand de leurs tâches. Ainsi la main de cette autorité centrale demeure-t-elle étendue sur tous les recoins du ministère, sur chaque discipline de l'administration, et sur chaque branche de l'enseignement.

La théorie est, en elle-même, raisonnable et féconde, mais elle devient extrêmement dangereuse dès lors qu'on en fait un principe fondateur au ministère de l'Instruction publique. Extrêmement dangereuse, parce qu'elle tue les compétences scientifiques, alors que l'intérêt de l'Égypte est de renforcer ces compétences, non de les tuer. Extrêmement dangereuse, parce qu'elle avilit les responsables de l'enseignement, alors que l'intérêt de l'Égypte, comme celui de l'enseignement lui-même, exige que ces responsables soient des hommes libres. Extrêmement dangereuse, parce qu'elle fonde l'enseignement en Égypte sur l'autorité d'un seul homme, alors que l'intérêt de l'Égypte — surtout en cette ère d'indépendance et de constitution — exige que l'enseignement repose sur l'autorité de la collectivité et sur la démocratie. Extrêmement dangereuse, enfin, parce qu'elle fait sentir à tous les enseignants qu'ils sont soumis à l'autorité et à l'arbitraire d'un seul homme. Comme les mœurs se corrompent vite, dans de telles conditions ! Comme les personnalités s'effacent vite ! Comme les enseignants deviennent vite de simples outils maniables, plutôt que des esprits pensants ! Voilà déjà, en soi, un mal suffisant pour l'Égypte, pour les enfants de l'Égypte, et pour l'avenir de l'Égypte.

Telle est la théorie de la centralisation et ses effets au ministère de l'Instruction publique — théorie qui peut être, comme nous l'avons dit, raisonnable, et ouverte à l'examen et à la discussion. Mais il existe une autre théorie à l'œuvre au ministère de l'Instruction publique, que je répugne à nommer, car je tiens à épargner au ministère du Savoir et de l'Enseignement qu'on lui prête une telle théorie. Je ne la nommerai donc pas, et vous laisse le soin de la comprendre et de la nommer vous-même, après vous avoir montré un peu de ses effets dans les mutations et nominations survenues ces derniers jours.

Il existe, en Égypte, des écoles secondaires ; ces écoles secondaires ont des sous-directeurs égyptiens qui y ont travaillé, s'y sont éprouvés, et les ont bien administrées. Il eût été raisonnable de leur confier la direction de ces mêmes écoles, et de promouvoir les directeurs d'écoles élémentaires au poste de sous-directeur d'écoles secondaires, de sorte que, après y avoir servi quelques années, s'y être éprouvés et en avoir bien assumé la charge, ils fussent promus à la direction des écoles secondaires. Voilà ce qui est raisonnable, et conforme à l'intérêt des professeurs, des élèves, des directeurs, des sous-directeurs, et de l'enseignement en général. Mais ce qui est raisonnable est une chose, et le ministère de l'Instruction publique en est une autre : il existe des

écoles secondaires dont la direction a été confiée à des directeurs d'écoles élémentaires n'ayant aucune expérience, aucun service éprouvé, dans l'enseignement secondaire.

On dira de cette promotion ce que l'on voudra ; mais je ne me soucie pas de ce qui se dit — je me soucie des principes techniques eux-mêmes, qui sont identiques dans l'administration du ministère comme dans les écoles du ministère. Ils tournent tous autour d'une seule chose : placer les compétences précisément là où elles ne peuvent ni aider ni servir, sauf après un apprentissage, une étude, et un temps plus ou moins long — et le résultat en est manifeste : le désordre et la corruption de l'administration, et l'enseignement lui-même exposé à toutes sortes de folies et de dangers.

Le ministre de l'Instruction publique voit-il là de la droiture ?! Le ministre de l'Instruction publique y voit-il quelque intérêt ?! Le ministre de l'Instruction publique ne sent-il pas, comme nous le sentons nous-mêmes, que s'il est un ministère en Égypte tenu de ménager son temps et ses forces, d'investir ses compétences avec justice et équité, et de faire du seul jugement technique la base de ses mutations et nominations, c'est bien celui-là ?

Nous disons : s'il est un ministère digne de tout cela, c'est bien le ministère de l'Instruction publique, à qui l'on a confié l'éducation de l'Égypte et la formation de son avenir.